

son de dire qu'un autre membre n'est pas nécessaire.

L'hon. M. REID: Du temps qu'il possédait un portefeuille, l'honorable député (M. Fielding) a eu connaissance, j'imagine, de plusieurs cas où un fauteuil de juge est demeuré vacant pendant des mois et où l'ouvrage se faisait quand même. D'autres juges peuvent avoir eu à travailler un peu plus fort, et il en est probablement ainsi dans le présent cas.

L'hon. M. FIELDING: Le ministre n'est pas heureux dans ses exemples. Les cours sont établies par les législatures provinciales qui fixent le nombre des juges.

L'hon. M. REID: L'honorable député sait que le gouvernement fédéral pourvoit aux emplois vacants.

L'hon. M. FIELDING: Cependant, c'est le gouvernement provincial qui fixe le nombre des juges, et le gouvernement d'Ottawa n'a rien à y voir. Je suis bien aise que le ministre exprime son admiration pour ce que le gouvernement Laurier a accompli, bien qu'il le fasse un peu tard. Lorsque le ministère Laurier a fait ces choses, le ministre et ses amis étaient les critiques les plus sévères; maintenant mon honorable ami s'abrite derrière ce que le ministère Laurier a fait.

L'hon. M. REID: Nous sommes toujours heureux d'approuver tout ce que nous croyons être pour le bien du pays. Dans le cas dont parle l'honorable député, j'ai appuyé le projet d'institution de la commission des chemins de fer. Je me rappelle le temps où il a été déposé, et je suis bien aise que nous ayons, mon honorable ami et moi, alors été d'accord.

M. CANNON: A la suite d'une longue série d'efforts, les négociants de la ville de Québec réussissaient, il y a quelques mois, à obtenir de la commission des chemins de fer qu'elle se transportât dans notre ville afin que les représentants du Gouvernement et du commerce québécois puissent discuter devant elle l'amélioration de la situation des chemins de fer en général. Si je ne me trompe, il était entendu que cette discussion devait se faire entre les représentants du Gouvernement et les négociants intéressés. Au grand étonnement du public, et surtout des négociants, le Pacifique-Canadien se trouva représenté par des avocats et plusieurs autres personnes qui firent presque tous les frais de la discussion. La situation fut examinée sous chacun de ses aspects, et la commission des chemins de fer sembla prendre le plus vif

[L'hon. M. Fielding.]

intérêt à la discussion; mais elle n'a pas donné signe de vie depuis ce temps-là. Elle n'a pas rendu de décision et la situation est restée la même qu'avant.

A une heure moins avancée de l'après-midi, répondant à une question, le ministre m'a dit qu'il n'a aucun empire sur la commission, soit pour changer ses décisions ou pour autre chose. Cependant, je serais vivement désireux d'accepter les offres amicales du ministre, offres souvent réitérées pendant l'examen de son budget, de faire tout ce qu'il peut pour ce côté-ci de la Chambre. Il y a une demi-heure, il a offert à mon voisin de pupitre, le député de Québec-Ouest (M. Parent), d'écrire à l'administration des chemins de fer nationaux canadiens pour tâcher de régler une difficulté qui existe dans cette circonscription. Je serais bien aise que la grande influence du ministre pût s'exercer auprès de la commission des chemins de fer, afin que nous obtenions une décision et que la population de Québec sût avant la fin de l'année, si c'était possible, précisément où elle se trouve. Cela ne serait que juste, surtout lorsque nous voyons, par le crédit soumis au comité, la somme d'argent énorme qu'on dépense chaque année pour la commission des chemins de fer et son personnel, afin qu'elle donne un bon service et pleine satisfaction au public. A quoi bon avoir une commission et se donner toute la peine que la commission des chemins de fer et le public en général se sont donnée dans la ville de Québec si, après une instruction aussi importante aucune décision n'est rendue?

L'hon. M. REID: J'en parlerai au président de la commission des chemins de fer. Comme je l'ai dit, les décisions des commissaires sont absolument indépendantes du département. Dès que j'aurai une réponse, je la communiquerai à l'honorable député.

M. PARENT: Ce matin même, j'ai entendu un membre du comité, venant de la Colombie-Anglaise, dire que lorsqu'on voulait qu'un des commissaires allât étudier une question sur les lieux dans cette province on ne pouvait y réussir. Les représentants de la Colombie-Anglaise sont obligés de venir à Ottawa afin de se faire entendre devant la commission. Existe-t-il un moyen de forcer la commission à se transporter dans une province comme celle de la Colombie-Anglaise?

L'hon. M. REID: Je ne le crois pas; je ne vois rien dans la loi qui les y oblige. Cependant, je me suis toujours aperçu